



Le **Soleil** dit que, lorsque M. Floquet sera officiellement chargé de former un cabinet, il ne tardera pas à découvrir un certain nombre de difficultés qu'il soupçonne.

Le **Matin** parle de la formation d'un ministère Faillières-Devès.

## LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 décembre

### La proposition Michelin

M. Michelin. — La constitution actuelle n'est qu'un instrument de réaction entre les mains du gouvernement. (Applaudissements ironiques à droite.)

La révision s'impose comme une mesure de salut public, et la Chambre, s'inspirant de son patriotisme, voudra la demander. Je demande l'urgence pour ma proposition. (Violentes interruptions au centre.) Elle est justifiée par le gâchis dans lequel nous sommes.

Plusieurs membres à gauche. — C'est vous qui l'avez créé. (Bruit prolongé.)

M. Michelin. — C'est par une Constituante que la France en sortira. Pour savoir ce que veut le pays, il faut le lui demander. Le calme, la prospérité et la confiance renaitront, tandis qu'aujourd'hui nous avons crises sur crises, et les affaires ne marchent pas. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

Cris au centre. — Assez! Assez! Aux voix!

M. Barodet. — Au nom de l'extrême-gauche et de la gauche radicale, je déclare que mes amis et moi voterons contre l'urgence. La proposition ne résout pas les difficultés actuelles, elle les aggrave. La révision s'imposera peut-être à bref délai; mais elle est aujourd'hui une cause de division. C'est pourquoi nous la repoussons. (Mouvements divers.)

M. Cunéo-d'Ornano. — Cette question est de celles qui devraient rencontrer l'adhésion du parti radical, et je suis étonné qu'il n'en soit pas ainsi. (Rumeurs à gauche.) C'est, en effet, sur ces bancs que se sont fait entendre, depuis dix ans, les revendications les plus énergiques.

Faut-il rappeler les discours prononcés dans ce sens par MM. Floquet, Clémenceau et Goblet lui-même qui semble avoir bien oublié ses attaques antérieures contre la constitution. (Rires et applaudissements à droite; bruit au centre.) Il est certain, en effet, que cette constitution est incompatible avec les principes républicains, et M. Michelin a raison de réclamer la révision du pacte de 1875.

M. Georges Périn. — Le parti républicain veut la révision, mais il choisira son heure. (Exclamations.)

M. Cunéo-d'Ornano. — Je crois au contraire que l'heure est bien choisie; en effet, la dernière révision a avorté et a soulevé les plus vives protestations. La ligue révisionniste les publia à cette époque; elle concluait à une constitution faite par une Constituante. Cette ligue était composée de députés radicaux, et le pays verra avec étonnement que ce sont eux qui oublient aujourd'hui leurs promesses. (Applaudissements à droite.)

M. Andrieux. — Je n'ai pas une admiration excessive pour la constitution de 1875, et j'ai déposé il y a cinq ans une proposition de révision pour laquelle je ne demande d'ailleurs pas l'urgence.

Au risque d'être traité d'opportuniste, je ne crois pas le moment opportun pour renouveler la tentative faite il y a deux ans. La proposition de M. Michelin serait nécessairement stérile. (Bruit à l'extrême-gauche.)

M. Michelin. — Votez-là, et elle ne sera pas stérile!

M. Andrieux. — La révision qu'on demande est une des choses qui divise le plus la Chambre. Or, le Sénat, qui est encore sous le coup des débats du Congrès (Rires), ne serait pas favorable à une nouvelle révision. Le moment viendra peut-être où le gouvernement pourra se mettre à la tête du mouvement de révision.

M. le prince de Léon. — Mais il n'y en a pas, de gouvernement!

M. Andrieux. — Soyez sans crainte! Dans un parlement, des ministres ça se trouve toujours! (Hilarité prolongée.) Quant à présent, il n'y a qu'une chose à faire; c'est de donner un budget au pays. (Très bien! Très bien!)

L'urgence est repoussée par 431 voix contre 41.

### Le budget de 1887

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. Freppel. — Il est impossible de continuer la discussion du budget dans les conditions actuelles. Ce serait illégal et même inconstitutionnel. (Très bien! Très bien!) Les votes déjà intervenus sont acquis, et les ministres futurs seront obligés d'accepter la situation au point où elle est restée. Peut-être la Chambre se déjugera-t-elle, ce qui est d'ailleurs dans son droit (Rires); mais pour le reste du budget, le droit de discussion subsiste tout entier. Les nouveaux ministres pourront présenter de nouveaux chiffres.

Il n'y a donc aucun chapitre sur lequel la Chambre puisse voter actuellement, si ce n'est à titre provisoire et pour une satisfaction purement acadé-

mique, sans aucun caractère législatif, juridique ou parlementaire. Si l'on reprend le budget sans ministère, on se place sous le régime de la convention. (Vifs applaudissements.)

La séance est renvoyée à jeudi, et levée à 3 heures 40.

Au Sénat, suite de la discussion du projet de loi sur les aliénés.

Les obsèques du général Pittié, ont eu lieu mardi matin à l'église de la Madeleine, au milieu d'une grande affluence.

Un espion Prussien. — Des agents passant, la nuit dernière, boulevard Saint-Germain, trouvèrent à Paris sur la chaussée, un individu d'une quarantaine d'années, qui portait à la tête une profonde blessure. Ils le transportèrent au poste le plus voisin où des soins lui furent donnés. Revenu à lui, cet individu proféra contre les agents les plus grossières injures. On dut, pour s'en rendre maître, lui passer la camisole de force.

De l'enquête faite, il résulte que cet homme qui se faisait appeler Berger, n'est autre qu'un nommé Yung Futz, sujet prussien, né à Wurtemberg. Il avait ses poches remplies d'or. Cet individu suivait les bergers aux environs de Paris et leur demandait des renseignements sur nos forts. On a trouvé sur lui des notes très compromettantes.

L'autorité militaire a été informée.

### COUR D'ASSISES DE L'ISÈRE

Affaire de Châteauvillain. — Verdict Soixante questions étaient posées. Les trois ouvrières, les religieuses et M. le vicar Revol, sont acquittés.

En ce qui concerne M. Ficher, et l'abbé Guillaud, le jury a répondu affirmativement sur le chef de rébellion, en écartant toutefois les circonstances aggravantes de port d'armes en bande. Ils sont condamnés chacun à 200 fr. d'amende.

### AFFAIRE ROUSSEL-HARCHOUX

Les journaux radicaux font beaucoup de bruit autour d'une affaire de faux imputé à une fille Harchoux qui, pour se disculper, insinue que l'abbé Roussel, directeur de l'orphelinat d'Auteuil, dont elle a imité la signature, était son amant.

Le Temps dit qu'il ne paraît pas résulter jusqu'ici de l'instruction que M. l'abbé Roussel ait jamais eu des rapports d'une intimité particulière avec la fille Harchoux.

M. l'abbé Roussel se défend vigoureusement. Voici la lettre qu'il vient d'adresser au journal la France :

Monsieur le directeur,

Dans son numéro du 17 novembre dernier, le journal la France m'a consacré, sous le titre : « Une affaire scandaleuse », un entrefilet que je considère comme diffamatoire au premier chef. Je n'ai pas encore répondu à ces imputations, croyant devoir attendre le jour prochain, je l'espère, où la justice appréciera la culpabilité de la personne sous le nom de laquelle vous m'attaquez.

Mais, depuis, la France a entrepris contre mon œuvre et moi-même une campagne de la plus extrême violence, à laquelle nombre de journaux se sont associés.

Dans de telles conditions, je ne saurais attendre plus longtemps pour opposer le démenti le plus absolu aux imputations dont votre journal s'est fait volontairement l'auteur ou l'écho.

Je déclare hautement démentir ou faux tous les faits qu'on a osé avancer, et quand viendra l'heure des débats, je saurai, s'il le faut, rétablir par mon initiative personnelle la vérité que j'attends encore de la seule justice.

Mais je saurai aussi, quand la justice aura statué sur l'affaire d'Annette Harchoux, poursuivre ceux qui, comme vous, m'auront attaqué, espérant sans doute frapper l'œuvre d'un prêtre en frappant le prêtre lui-même.

Je vous prie, monsieur le directeur, de publier cette lettre dans le plus prochain numéro de la France, et, au besoin, en vertu de la loi qui m'en confère le droit, je vous requiers de faire cette insertion dans les conditions légales.

Agrérez, monsieur, mes salutations.

L'abbé ROUSSEL.

## CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

### FÊTES DE CHARITÉ

Un élan irrésistible de charité se produit en France en faveur des inondés du Midi.

Nous trouvons dans le Courrier de Montauban le programme des fêtes qui se préparent dans cette ville, sous le haut patronage du général Vincendon.

Les fêtes se composeront d'une retraite aux flambeaux, d'une cavalcade, d'un assaut d'armes, d'un festival-concert et d'une tombola.

Le même élan existe à Cahors. Sur l'invitation de la presse locale, les autorités et les notabilités de la ville ont bien voulu accepter le patronage de cette œuvre humanitaire.

Une réunion préparatoire a eu lieu, mardi soir à la préfecture, y assistaient : MM. le préfet, le maire, le général, le président du tribunal civil, le président du tribunal de commerce ainsi que tous les représentants de la presse locale. Mgr l'évêque, qui a promis son concours dévoué à l'œuvre, s'était fait excuser.

Dans cette réunion on a décidé la formation d'une grande commission prise dans le monde officiel, l'armée, la magistrature, les professions libérales, le commerce, l'industrie, commission qui serait chargée d'élaborer un programme digne du but que l'on se propose.

Cette commission, dite d'initiative, s'est réunie aujourd'hui à la préfecture.

### Hommage à la bravoure. — On lit dans la Patrie :

Par combien de traits héroïques nos soldats ne se sont-ils pas signalés pendant la guerre franco-allemande ! Nous les racontons autant que nous le pouvons dans les notices sur nos régiments que nous publions chaque jour. Un de ces faits d'armes vient d'être l'objet d'un touchant incident.

Il y a quelque temps un vieillard, un patriote dans toute la belle et généreuse acception du mot, mourait, laissant par testament une somme de trois mille cinq cents francs à l'officier qui captura un drapeau prussien pendant la campagne 1870-1871.

« Je ne connais pas le nom de ce courageux officier, ajoutait le donateur, mais le ministre de la guerre saura bien le découvrir. »

Le vœu de cet homme de bien est aujourd'hui accompli; on a retrouvé dans les annales de l'armée le fait de guerre signalé et le nom de l'officier qui l'a accompli. En effet, au combat de Mars-la-Tour, un lieutenant du 57<sup>e</sup> de ligne, captura le drapeau du 16<sup>e</sup> prussien, qu'il enleva des mains même du porte-étendard.

Cet officier s'appelle Chabal; il est aujourd'hui capitaine dans la garde de Paris.

M. le ministre de la guerre aurait pu faire parvenir à M. Chabal, par l'entremise du commandant de la place ou du gouverneur de Paris, le don qui lui était destiné; mais il a voulu être l'exécuteur testamentaire de celui qui honorait en mourant l'armée française d'un généreux souvenir, et il a remis lui-même au capitaine Chabal, en le félicitant vivement, la somme que nous avons indiquée.

M. Chabal est un de nos compatriotes, allié aux familles Soulié et Plantade de Cahors.

### Elections au Conseil départemental de l'enseignement primaire

Résultats du scrutin du 5 décembre 1886

#### INSTITUTEURS PUBLICS

Inscrits : 349 — Volants : 348 — Bullet. blancs : 2  
Majorité absolue : 173 — Ont obtenu :  
MM. Vidal, directeur de l'Ecole primaire élémentaire de Bagnac..... 235 (élu).  
Frayssin, directeur de l'Ecole primaire supérieure de Montcau... 175 (élu).  
Caussanel..... 155  
Marlas..... 65  
Barriéty..... 25

#### INSTITUTRICES PUBLIQUES

Inscrites : 351 — Volants : 293 — Bull. blancs ou nuls : 6 — Majorité absolue : 144. — Ont obtenu :  
MM<sup>les</sup> Bousquet, directrice de l'Ecole primaire supérieure de St-Céré... 166 (élu).  
Boursnel, directrice de l'Ecole primaire élément. de Cahors. 152 (élu).  
Larraye, institutrice à Figeac. 72  
Reynes, directrice d'Ecole primaire élément. de Souillac... 61

### Le personnel de l'Instruction primaire.

— Le Conseil d'Etat a voté en assemblée générale les dispositions d'un règlement déterminant la procédure à suivre pour l'instruction, le jugement et l'appel des affaires disciplinaires relatives au personnel de l'enseignement primaire. En voici les lignes principales : Le conseil départemental est saisi par l'inspecteur d'Académie, qui accompagne l'envoi des pièces d'un mémoire indiquant les faits incriminés et la peine encourue. Le rapporteur, désigné par le président parmi les membres du conseil, instruit l'affaire et convoque, s'il y a lieu, l'inculpé pour l'entendre, puis, au jour fixé par le président, expose l'affaire et propose une décision.

Quand l'inspecteur d'académie a conclu au prononcé de la censure, le conseil émet pour ou contre un avis motivé et définitif.

Si les faits comportent la révocation, l'inculpé est averti par le préfet cinq jours d'avance qu'il peut comparaître en personne pour présenter sa défense. Dans le cas où l'avis motivé du conseil aura été suivi de la révocation par le préfet, son arrêté sera notifié à l'intéressé avec mention qu'il peut en appeler dans les vingt jours devant le ministre, qui statuera d'urgence.

Quand c'est l'interdiction qu'il s'agit de prononcer, l'inculpé est averti par le préfet une

semaine d'avance et informé qu'il peut se faire assister d'un défenseur; s'il ne comparait pas sans excuse valable, il est jugé par défaut et n'a de recours que l'appel; s'il est présent, il est interrogé après audition du rapport, les témoins sont entendus, puis la défense a la parole. La décision prononçant l'interdiction est susceptible d'appel au conseil supérieur, dans les vingt jours de la part de l'inculpé.

### Bourses de séjour à l'étranger.

— M. le ministre du commerce et de l'industrie a décidé la création de bourses de séjour à l'étranger. Six de ces bourses, qui sont de 3,000 francs seront mises au concours cette année.

Les jeunes gens âgés de 21 à 28 ans, pourvus du diplôme délivré par les écoles de commerce reconnues par l'Etat, pourront être admis à ce concours qui comprendra des épreuves écrites et orales. Les épreuves écrites auront lieu le 15 décembre 1886 à Paris, Dijon, Lyon, Clermont-Ferrand, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Nantes, Lille et Nancy, et les épreuves orales, le 27 du même mois au ministère du commerce.

Les candidats devront se faire inscrire avant le 15 décembre à l'une des préfectures désignées comme centre d'examen.

### Exposition artistique de Tulle.

— La commission désignée par le Conseil municipal de Tulle, pour organiser l'Exposition artistique qui aura lieu à Tulle en 1887, en même temps que le concours régional, s'est réunie le mercredi 1<sup>er</sup> décembre.

Il a été procédé à la formation du bureau qui est ainsi composé :

MM. le colonel Lestourgie, président; Deloche, vice-président; l'abbé Roux, secrétaire; le colonel Godefroy, trésorier.

### L'adjudication de la fourniture

pendant 6 ans, des matériaux bruts ou cassés destinés à l'entretien des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun du département, aura lieu le **Jeudi 25 décembre courant**, et non le 25 comme nous l'avions annoncé.

### Caisnes d'épargne postales.

— Dans le rapport qui a été adressé à M. le Président de la République, sur les opérations de la Caisse d'épargne postale pendant l'année 1885, nous lisons que les caisses d'épargne postales du département du Lot ont reçu : 1,146,870 18 de 5,881 déposants.

Les sommes remboursées ou converties en rentes au profit des déposants, se sont élevées à 763,337 13.

Dans le tableau qui présente le classement des départements d'après l'importance, par 1,000 habitants, des opérations effectuées, le département du Lot figure avec le numéro 38 pour le nombre des livrets ouverts, avec le numéro 15 pour le montant des sommes versées et avec le numéro 21 d'après la moyenne générale pour toute la France. Le nombre des comptes existants au 31 décembre 1885 était de 6,638.

### Accident.

— Mardi dernier, le nommé Bonipont Célestin, âgé de 22 ans, domicilié à Goujounac, près Cazals, voulant tirer un coup de fusil à une poule, l'arme, chargée depuis longtemps, éclata dans sa main gauche et lui fit une large blessure.

Il a été transporté d'urgence à l'hospice de Cahors, où les soins lui sont prodigués par le docteur Caviolle.

### Vols.

— A la suite d'un vol commis au préjudice de M. Caviolle, propriétaire à Catus, le commissaire de police de Cahors a prescrit des recherches qui ont abouti à la découverte des volailles grasses, déposées le jour de la foire chez M. Déjan, aubergiste à Labarre, par l'auteur de ce méfait.

Les oies volées ont été rendues au propriétaire, et, grâce aux renseignements précis fournis par l'aubergiste, l'auteur de ce vol doit être, à l'heure qu'il est, arrêté par les soins de la gendarmerie de Catus.

### Arrestation.

— La police a procédé à l'arrestation du nommé G., surpris, à deux heures du matin, au moment où il entrait en ville du bois qu'il venait de voler dans la banlieue de Cahors. Cet individu a déjà subi plusieurs condamnations pour vol de récoltes.

Procès-verbal a été dressé contre une débitante de boissons des abords de la Halle, pour fermeture tardive de son établissement.

### Les loups.

— Dans la nuit du 1<sup>er</sup> décembre, un loup s'est aventuré jusque dans le jardin de la recette des finances, à Sarlat, s'est emparé d'un chien de M. Vignon, receveur particulier, et l'a emporté à quelques centaines

de mètres de la ville, au lieu dit Grogeac, où il l'a dévoré presque en entier, ne laissant que la tête, qu'on a retrouvée ce matin. A quand une bataille ?

**Duravel.** — La foire de Duravel a été de peu d'importance à cause de sa coïncidence, sans doute, avec la foire de Montcuq et celle de Villefranche-de-Belvès.

**Femme consacrée d'Altillac**  
Nous lisons dans le *Corrèzien* :

France, rassure-toi ! Les amazones antiques vont renaître ; l'ennemi, épouvanté — ou charmé — les verra passer et s'enfuira devant elles ou bien leur sautera au cou !

Et savez-vous où ces régiments enjuponnés, mais néanmoins d'élite se recruteront ? Non, eh bien, je vais vous le dire : ce sera à deux pas de nous, en pleine Corrèze, dans la commune d'Altillac.

Il paraît que les jeunes filles sont bien constituées dans cette région-là ; elles sont conformées de telle sorte que les officiers de l'état civil à qui on les présente, dans les trois jours de leur naissance, conformément à la loi mais non pas à l'usage — ont beau mettre, remettre, ajuster, et rajuster leurs lunettes, ils les prennent bel et bien pour des superbes et gros garçons et les inscrivent comme tels sur leurs registres.

Vous voyez de là les centaines d'embarras, les milliers de déceptions que de pareils errements peuvent produire et produisent en effet.

C'est ainsi que, cette année même, la nommée Françoise Nègrevergne, née le 18 février 1866, à Poulvèlarie, commune d'Altillac, a failli être dénoncée à l'autorité militaire comme déserteuse. Inscrite sous le nom de « Françoise » et très clairement désignée comme appartenant au sexe masculin, ce jeune fille a été portée sur le tableau de recensement, comme jeune conscript de la classe 1885 !!!

Bien mieux encore, le jour de son départ pour l'Algérie où elle avait trouvé une place, la gendarmerie lui a porté... son livret !!!

La voyez-vous pas, de là, au conseil de révision ! Jeanne d'Arc, en pareille occurrence, n'eût pas été plus embarrassée.

Mais, chose qui dépasse véritablement toutes les bornes en général et celles de la naïveté en particulier, le maire de sa commune à qui Françoise Nègrevergne, s'est adressée pour faire réparer cette erreur, — oh, bien involontaire sans doute ! — le maire aurait, dit-on, répondu à notre amazone « qu'il était trop tard et qu'il n'y avait plus rien à faire. »

Nous aussi nous n'avons plus rien à dire et cette pauvre demoiselle Françoise — Françoise pour l'état civil et l'autorité militaire — n'a qu'à rejoindre son corps où elle tâchera d'être une brave et bon camarade pour ses compagnons d'armes ; qu'elle ne s'effraye pas trop surtout à la perspective des innombrables jours de salle de police qui lui pleuvront du cabinet Boulanger pour avoir contrevenu au décret sur le port de la barbe !

France, rassure-toi ! les amazones antiques vont renaître !

vous, comtesse, qu'il nous tardait joliment de vous voir arriver sur la scène, une véritable *salle d'attente* alors ?

A 9 heures, *Gillette de Narbonne*, opéra comique en 3 actes de MM. Chivot et Duru : Je m'étonnerai le moins possible sur le sujet de cette pièce très connue d'ailleurs. Il nous représente, comme beaucoup de mes lecteurs le savent déjà, le jeune Ollivier, fils du roi René de Provence, soumis à deux influences tout à fait opposées, celle du vieux Griffardin, qui a dû cacher son union avec la belle Rosita pour être chargé de l'éducation du prince, et celle de Roger de Lignolles, un vrai don Juan qui épouse Gillette de Narbonne, par ordre du roi et malgré sa volonté, mais en jurant bien de n'être *réellement* le mari de sa femme, que le jour où elle sera en possession d'une bague qu'il porte constamment avec lui. Il part le soir même à la conquête du royaume de Naples, avec Ollivier et Griffardin. Rosita les suit dans le plus strict incognito et ne tarde pas à devenir la dame des pensées du volage Roger, ainsi que du prince. Ollivier a si bien profité des leçons de son maître qu'il est devenu son rival. Gillette est accourue sous le costume d'un officier ; elle se substitue à Rosita dans un rendez-vous amoureux donné à Roger par M<sup>me</sup> Griffardin et obtient de lui le joyau précieux qui lui assure la conquête *réelle* de son mari.

L'obligation dans laquelle se trouve Griffardin, de cacher que Rosita est sa femme, fait naître des situations intéressantes. — Je n'en veux pour preuve que la scène où le prince et Roger gagent à qui obtiendra le premier les faveurs de Rosita et remet l'enjeu entre les mains de Griffardin, qui devient ainsi « le caissier de son déshonneur. » M. Roche, s'est acquitté de ce rôle avec assez de naturel ; il semble vouloir renoncer à cette exagération qui le rendait *grotesque* ; je ne saurais trop le féliciter de faire des efforts pour être simplement *comique*.

M. Dalbressan, a été excellent comme d'habitude. Je ne m'étonne pas de ses succès et ne suis nullement surpris de le voir préférer au prince Ollivier.

M. Rey, a une voix très agréable et chante juste ; si quelque chose lui manque, c'est surtout de l'abandon et de la variété dans le jeu, mais de l'abandon surtout.

Quant à M. Marcos, il a le talent de faire rire et de bon cœur ; c'est assez faire l'éloge de ce René de circonstance.

M<sup>me</sup> Deslaurant, m'en voudrait assurément, de ne pas lui dire ce que tout le monde dit, c'est-à-dire qu'elle chante bien, mais joue encore mieux.

Je n'en pourrais dire autant des choristes, qui sont plus souvent médiocres que bons ; j'en ai remarqué une nouvelle assez gentille ma foi. Soyez la bienvenue, Madame.

Je ne saurais pas répéter les éloges que jusqu'ici je n'ai pas ménagés à l'orchestre.

Samedi prochain, *Barbe Bleue* opéra bouffe en 4 actes. J'y serai.

HENRI.

## DERNIÈRE HEURE

Paris, 8 décembre, soir.

Le bruit court que M. Goblet aurait accepté la mission de former un cabinet.

M. Goblet garderait au moins trois ou quatre membres du cabinet actuel.

Dès que le cabinet sera constitué, il viendra demander aux Chambres deux ou trois douzièmes provisoires et prononcera la clôture de la session.

La discussion du budget de 1887 serait renvoyée à la session qui s'ouvre le second mardi de janvier. D'ici là le ministère aurait le temps d'arrêter le système de budget qu'il présentera aux Chambres.

## ÉTRENNES 1887

La **Librairie Abel Pilon** (A. LE VASSEUR ET C<sup>ie</sup>), 33, rue de Fleurus, à Paris, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (**5 francs par mois**), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés* ; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

## La Revue Illustrée

On connaît la *Revue Illustrée*, cette publication si remarquable par la pureté de l'exécution typographique, la beauté du papier, le choix de ses collaborateurs, la supériorité de ses gravures et de ses reproductions en couleurs.

Elle vient de donner, pour clore sa première année d'existence, un *Numéro Etrennes* qui est un véritable numéro à surprises. On y trouve des nouvelles de Halévy, et de Mirabeau, des vers de François Coppée, de Jean Richepin, d'Armand Silvestre, des fantaisies de Gyp et d'Abraham Dreyfus, un morceau de musique de Massenet, le tout absolument inédit, merveilleusement illustré, et accompagné de magnifiques gravures d'après Van Beers, Chaplin, Arcos, Boutet de Monvel, Luc-Olivier Merson, Lepère, Sinibaldi, etc.

Ce numéro exceptionnel, de plus de 100 pages, coûte 3 francs. On souscrit chez les principaux libraires ou à la Librairie d'Art, 125, boulevard St-Germain, Paris. De même pour les abonnements : 6 fr. par trimestre ; 9 fr. par semestre ; 36 fr. pour l'année.

## EN VENTE à la lithographie CASTANET

Boulevard Gambetta, 79, à Cahors

La **Nouvelle Carte du Lot**, complétée, à l'usage des Mairies, des Ecoles, du Commerce et de l'Industrie. Imprimée en 5 couleurs, mesurant 1 mètre 07 sur 0 mètre 75.

### PRIX-COURANT

Prise dans nos ateliers. . . . . 5 fr.  
Par poste, sous enveloppe et pliée. . . . . 5 fr. 50  
Par colis postal, roulée en boîte, emballage spécial. . . . . 7 fr.

### MÊME CARTE

En carnet, collée et pliée sur toile, reliure de luxe, prise dans nos ateliers. . . . . 10 fr.  
Par poste. . . . . 11 fr.  
Sur batons, collée sur toile et vernie, prise dans nos ateliers. . . . . 10 fr.  
Par colis postal, emballage spécial. . . . . 12 fr.

## DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les

et à l'Imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

## La petite Carte de poche DU LOT

En feuille. 0 fr. 75 | Reliée. 1 fr. 50

## • PÉRONOSPORA OU MILDEW

L'USINE D'ENCOUDRILLE prépare, au prix de 12 francs les 100 kilos pris en Gare de Gimont (Gers), la

## CHAUX CUIVRÉE

Qui permettra aux Propriétaires de traiter préventivement leurs vignes contre le Péronospora ou Mildew (cause de la chute des feuilles).

Cette chaux cuivrée rendue impalpable au moyen de pulvérisateurs et de tamis spéciaux s'emploie, au gré des propriétaires, ou mélangée avec le soufre, comme pour les souffrages ordinaires, ou délayée dans l'eau et alors répandue sur les feuilles comme traitement liquide. Le mélange de soufre et de chaux cuivrée prêt à employer, est livré au prix de 20 francs les 100 kilos.

Adresser les demandes de renseignements au Gérant de l'Usine d'Encoudrille, par Gimont (Gers).

## Variétés

### LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

(Suite.)

3<sup>e</sup> Les classes enfantines publiques, comprenant des enfants des deux sexes et confiées à des institutrices.

#### CHAPITRE II

Du personnel enseignant. — Conditions requises

Art. 16. — L'enseignement dans les écoles publiques est donné conformément aux prescriptions de la loi du 25 mars 1882 et d'après un plan d'études délibéré en conseil supérieur.

Pour chaque département, le conseil départemental arrêtera l'organisation pédagogique des diverses catégories d'établissements par des règlements spéciaux conformes au plan d'études ci-dessus.

Art. 17. — Dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement confié à un personnel laïque.

Art. 18. — Aucune nomination nouvelle, soit d'instituteur, soit d'institutrice congréganistes, ne sera faite dans les départements où fonctionnera depuis quatre ans une école normale, soit d'instituteurs, soit d'institutrices, en conformité avec l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 août 1879.

Pour les écoles de garçons, la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devra être complète dans le laps de cinq ans après la promulgation de la présente loi.

Art. 19. — Toute action, à raison des donations et legs faits aux communes antérieurement à la présente loi, à la charge d'établir des écoles ou salles d'asile dirigées par les congréganistes ou ayant un caractère confessionnel, sera déclarée non recevable, si elle n'est pas intentée dans les deux ans qui suivront le jour où l'arrêt de liquidation ou de suppression de l'école aura été inséré au *Journal Officiel*.

Art. 20. — Nul ne peut être nommé dans une école publique à une fonction quelconque d'enseignement s'il n'est muni du titre de capacité correspondant à cette fonction, et tel qu'il est prévu soit par la loi, soit par les règlements universitaires.

Art. 21. — Des décrets et arrêtés rendus en conseil supérieur détermineront les conditions d'obtention du brevet élémentaire et des divers titres de capacité exigibles dans les écoles publiques des différents degrés, savoir :

Le brevet supérieur ;  
Le certificat d'aptitude pédagogique ;  
Le certificat d'aptitude au professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures ;

Les diplômes spéciaux pour les enseignements accessoires : dessin, chant, gymnastique, travaux manuels, langues vivantes, etc. ;

Ainsi que le mode de nomination et de fonctionnement des commissions chargées d'examiner les candidats à ces divers brevets.

Art. 22. — Les instituteurs et institutrices sont divisés en stagiaires et titulaires.

Art. 23. — Nul ne peut être nommé instituteur titulaire s'il n'a fait un stage de deux ans ou moins dans une école publique ou privée, s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude pédagogique, et s'il n'a été porté sur la liste d'admissibilité aux fonctions d'instituteur dressée par le conseil départemental, conformément à l'article 27.

Le temps passé à l'école normale compte, pour l'accomplissement du stage, aux élèves-maîtres à partir de dix-huit ans, aux élèves-maîtresses à partir de dix-sept ans.

Des dispenses de stage peuvent être accordées par le ministre, sur l'avis du conseil départemental.

Les titulaires chargés de la direction d'une école contenant plus de deux classes, prennent le nom de directeur ou directrice d'école primaire élémentaire.

Art. 24. — Les instituteurs et institutrices sont secondés, dans les écoles à plusieurs classes, par des adjoints en nombre déterminé par le conseil départemental.

Ces adjoints sont ou des stagiaires ou des titulaires.

Les instituteurs adjoints dans les écoles primaires supérieures devront avoir vingt-et-un ans et être munis du brevet supérieur. Ils prennent le titre de professeur s'ils sont pourvus du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales.

Art. 25. — Sont interdites aux instituteurs et institutrices publics de tout ordre les professions commerciales et industrielles et les fonctions administratives.

Sont également interdits les emplois rémunérés ou gratuits dans les services des cultes.

Toutefois, cette dernière interdiction n'aura d'effet qu'après la promulgation de la loi relative aux traitements des instituteurs.

Les instituteurs communaux pourront exercer les fonctions de secrétaire de mairie avec l'autorisation du conseil départemental.

#### CHAPITRE III

Nomination du personnel enseignant. — Peines disciplinaires. — Récompenses.

Art. 26. — Les instituteurs et institutrices stagiaires enseignent en vertu d'une délégation de l'inspecteur d'académie.

Cette délégation peut être retirée par l'inspecteur d'académie, sur l'avis motivé de l'inspecteur primaire.

Les stagiaires sont passibles des mêmes peines disciplinaires que les titulaires, sauf la révocation.

Ces peines leur sont applicables sous les conditions et garanties prévues par la présente loi.

Art. 27. — Le conseil départemental, après avoir pris connaissance des demandes de tous les candidats qui se sont inscrits à l'inspection académique, dresse chaque année et complète, s'il y a lieu, au cours de l'année, une liste des instituteurs et institutrices admissibles aux fonctions de titulaire, soit pour être chargés d'une école, soit pour être chargés d'une classe, en qualité d'adjoint.

La nomination des instituteurs titulaires est faite par le préfet, sous l'autorité du ministre de l'instruction publique, et sur la proposition de l'inspecteur d'académie.

Art. 28. — Les directeurs, directrices et professeurs d'écoles primaires supérieures sont nommés par le ministre de l'instruction publique ; ils doivent être munis du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales.

(Voir les numéros du 25 novembre et du 7 décembre).

(A suivre).

## CHRONIQUE THÉÂTRALE

J'avais tout récemment manifesté à cette même place les vœux d'une de mes voisines qui demandait de commencer par un vaudeville, ou une petite comédie les représentations hebdomadaires que nous donne cet hiver la troupe montalbanaise.

M. Caron a donné satisfaction à ces désirs légitimes, partagés, je crois, par tout le public cadurcien ; et samedi dernier nous avons entendu *Le perroquet de ma mère*, comédie en un acte, de M. Paul Roche. Le sujet de la pièce est assez original :

Alphonse de St-Gill est descendu à l'hôtel du Mohican ; à sa table, se trouve une marquise possédant le perroquet le plus bavard et le plus important qu'on puisse trouver. Chicot — c'est son nom, se glisse sur la chaise du comte et meurt victime de son imprudence ; mais avant d'expirer il a pu se venger : Alphonse ne peut s'asseoir, sans éprouver des douleurs poignantes ; vous devinez pourquoi. Il rencontre par hasard la comtesse de Perlieu, à qui la marquise a déjà fait part de la mort du pauvre Chicot. Il ne peut cacher son aventure à la jeune veuve qui, non seulement lui pardonne la mort du perroquet de sa mère, mais encore lui laisse éprouver sa main. — Une des scènes les plus plaisantes, est celle qui nous montre le comte faisant les plus grands efforts pour ne pas laisser voir à la comtesse de Perlieu qu'il est le triste héros de l'aventure qui a coûté la vie à l'infortuné perroquet.

Après avoir remercié M. Caron des efforts qu'il fait pour contenter les habitudes de notre théâtre, je fais un devoir de rendre hommage à l'entrain avec lequel M. et M<sup>me</sup> Roche ont joué *Le perroquet de ma mère*. Je ne puis toutefois m'empêcher de signaler la longueur excessive du monologue qui commence la pièce. — Avis à l'auteur. — Savez-

## NOTRE PRIME

POUR 1887

Nous venons de recevoir les premières feuilles d'épreuves de la **prime** que nous destinons à nos abonnés.

C'est un magnifique album, richement relié, contenant une collection de

70 A 75 COMPOSITIONS

DE

GAVARNI

le célèbre caricaturiste du *Charivari* ; cet album, dont le format est 40 c. sur 30 c., aura pour titre :

## MASQUES ET VISAGES

Nos dispositions sont prises pour que l'album soit prêt du 4<sup>e</sup> au 15 novembre afin d'être en mesure de donner satisfaction à toutes les demandes avant la fin de l'année.

Les abonnés du *Journal du Lot* qui désirent avoir l'album, n'ont qu'à nous faire parvenir la somme de 8 francs, et ils recevront *franco de port et d'emballage les Masques et Visages*, dont le prix en librairie sera de 20 francs.

On peut voir un spécimen dans nos bureaux.

### BOURSE. — Cours du 8 déc.

3 0/0	83 53
3 0/0 amortissable (ancien)	80 00
3 0/0 id.	86 50
4 1/2 0/0 ancien	104 00
4 1/2 0/0 1883	110 03

### Dernier cours du 8 déc.

Actions Orléans	1,337 50
Actions Lyon	1,245 75
Obligations Orléans 3 0/0	393 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884)	328 50
Obligations Lombardes (jouissance)	323 50
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884)	348 50

ÉTRENNES 1887  
**LA NATION**

49, rue du Croissant, PARIS  
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN GRAND FORMAT  
A CINQ Centimes

Arrivant tous les matins par le premier courrier

Directeur politique : **Camille DREYFUS**  
DÉPUTÉ DE LA SEINE

ABONNEMENTS

PARIS		DÉPARTEMENTS	
Trois mois.....	6 fr.	Trois mois.....	8 fr.
Six mois.....	14 fr.	Six mois.....	15 fr.
Un an.....	22 fr.	Un an.....	28 fr.

Adresser lettres et mandats, 19, rue du Croissant.

Les articles de la Nation, ses informations, ses télégrammes de l'étranger, ses chroniques, ses renseignements politiques, littéraires, financiers, toujours puisés aux meilleures sources, en font un des organes les plus appréciés de la presse parisienne. La Nation publie trois romans dus aux meilleurs auteurs.

**PRIMES EXCEPTIONNELLES ET GRATUITES**

Depuis la fondation de la Nation, l'administration du journal n'a reculé devant aucun sacrifice pour satisfaire ses abonnés.

Aujourd'hui, elle veut faire mieux encore. Il s'agit de **primés sans précédent**, et telles qu'aucun journal n'a jamais offert des avantages aussi sérieux.

Toute personne qui prendra un abonnement avant le 1<sup>er</sup> janvier 1887 aura droit : pour un abonnement de

Trois mois, à une prime gratuite de	10 fr.
Six mois, — — — — —	20 fr.
Un an, — — — — —	45 fr.

Ces primes de 10, de 20 ou de 45 fr., selon la durée de l'abonnement, sont à choisir parmi les livres et objets indiqués dans le tableau ci-après, et seront immédiatement envoyées franco contre mandat ou valeur du montant de l'abonnement à l'ordre de **M. L. MÉTIVIER**, administrateur, 19, rue du Croissant, Paris.

**PRIMES A CHOISIR**

La **Montre** en nickel, très bien conditionnée, d'une parfaite régularité, est d'une valeur de **vingt francs**.

La **Bague** jumelle, en or massif contrôlé, avec deux pierres et un écriin, et d'une valeur de **vingt francs**.

Volumes in-16 compacts, à 3 fr.

Camille ALLARYS  
Laurence Clarys.

Odyse BAROT  
Les Amours de la duchesse Jeanne.

Le Procureur impérial. — 2 vol.

Le Casier judiciaire.

Le Fort de la Halle. — 2 vol.

Les Trois bâtarde. — 2 vol.

Alphonse BROT et St-VÉRAN  
Les Compagnons de l'Arche.

Jean BRUNO  
M'sieu Gugnusse.

Achille DALSÈME  
L'Envers de Paris.

P. DELCOURT  
Agence Taboureaux.

Charles DIGUET  
Le Bâtard du Bourreau.

Henri de KOCK  
La Fille d'un de ces Messieurs.

G. PARSEVAL DESCHÈNES  
Une erreur judiciaire.

Maxime RUDE  
Le Roman d'une Dame d'honneur.

Une victime de couvent.

Le Cousin infâme.

Alfred SIRVEN  
Un drame au couvent.

Le Bigame.

E. THIAUDIÈRE  
La Petite fille du curé.

VAST RICOUART  
La Danseuse de corde.

Constant GUÉROULT  
L'Affaire de la rue du Temple.

La Bande à Fifi-Volland.

P. ZACCONE  
La Fille des Camelots.

Oscar COMMETTANT  
Histoires de bonne humeur.

Jules GROS  
Les 773 millions de J.-F. Jollivet.

Les Secrets de la mer.

Les Trésors de la montagne.

Auguste SAULIÈRE  
Morte d'amour.

F. du BOISGOBEY  
Le Coup d'œil de M. Piédouche.

Henri ROCHEFORT  
Mademoiselle Bismarck.

Les Dépravés.

NOTA. — Ajouter au prix de l'abonnement, Un franc cinquante centimes pour frais d'expédition. Par conséquent, tous les abonnés de la Nation, auront le **JOURNAL POUR RIEN**, puisque le prix de la prime est supérieur à celui de l'abonnement.

Recommander contre les *rhumes, gripes, bronchites et coqueluches*, le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, c'est partager l'opinion des plus célèbres médecins.

Le purgatif le plus agréable et le plus efficace est le Chocolat de Desbrière, pharmacien-chimiste. Dépôts dans les pharmacies. (Se méfier des contrefaçons.)

**MAL DE DENTS.** — L'EAU du D<sup>r</sup> OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les pharmacies.

**LE VIN AROUD** au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>en</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>en</sup>.

**Demandez partout Le Rhum St-Georges GOUTEZ ET COMPAREZ !!**

**Pépinières SÉQUELA & Fils**

CAHORS — Près du Pont Valentré — CAHORS  
(20 hectares en culture)

Grandes pépinières d'arbres et arbustes d'ornement, d'alignement et fruitiers, culture spéciale de pruniers d'Agén, chênes truffiers, pommiers à cidre, tracé de parcs et jardins, greffage à forfait de vignes, etc.

**MISE EN VENTE DE VIGNES AMÉRICAINES**

1886-1887

Riparias (primés par la Société agricole)

Boutures 1<sup>er</sup> choix, longueur 0<sup>m</sup> 50..... 2 fr. le cent.  
Racinés très-forts, même prix que la Société agricole. 6 fr.

**ASSORTIMENT DES AUTRES VARIÉTÉS AMÉRICAINES, PRIX MODÉRÉS.**

Nota. — L'Etablissement, autrefois en face l'Hospice, est situé même rue, près le pont Valentré.

**Grande Culture**

DE

**Vignes Américaines et Franco-Américaines**

150,000 Racinés à la vente

S'adresser : à **Jules PÉRIÉ**, Pépiniériste

à AGEN (Lot-et-Garonne).

ENVOI DU CATALOGUE SUR DEMANDE.

Riparia rouge, racinés, depuis 5 fr. 50 le cent.  
Herbemont, racinés, depuis 15 fr. le cent.

**VIN DE TABLE**  
Garanti naturel et sans plâtre

**A. BACH**  
CAHORS

Pièce de 225 litres.. 110 fr.  
1/2 pièce de 115 litres.. 58 fr.

Franco à domicile pour la ville et dans toute l'étendue du département du Lot.

Envoi franco d'échantillons sur demande.

NOTA. — Les échantillons sont envoyés en double cachetés, afin que l'acheteur puisse à l'arrivée, contrôler la parfaite conformité de l'expédition.

**AVIS M. SALINIÉ**, gendre **RI-VIÈRE**, propriétaire de l'Hôtel du Commerce, en face la halle à Cahors, a l'honneur d'informer le public et MM. les Voyageurs, qu'il reprendra son hôtel le 1<sup>er</sup> janvier.

Restaurant à prix fixe et à la carte, genre **bouillon Duval**, grande salle pour repas de nocce et banquet, salons de compagnies et particuliers.

Chambres très confortables. — On prend des pensionnaires. — Vastes écuries et remises. — Omnibus à tous les trains.

Prix modérés.

**DENTS & DENTIERS**

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

**AUDOUARD**

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

**CHIRURGIEN-DENTISTE**

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze  
**A BRIVE**

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODONNE  
Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonnées depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — Le Flacon 5 fr.  
EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

**RAISINS A BOISSON**

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

**COUSTILLAS Jeune**, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

ELEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN

avec les

**BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES**



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

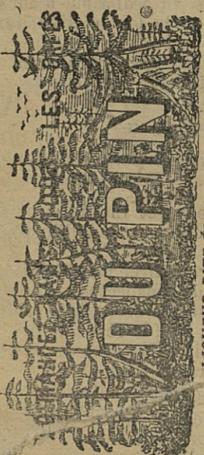
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC



LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
**MÉDAILLE D'OR**  
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

**FOURGEAUD & LACOSTE**  
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sèpin forment essentiellement la base.  
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



31 RÉCOMPENSES ET PRIX  
MÉDAILLES D'ARGENT, OR  
ET DIPLOME D'HONNEUR

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR  
BOURGEAIS EXP. 1877-1878 HORS CONCOURS  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

En vente au bureau du Journal.

**CARDIFF**  
**DU LOT**  
**CARDIFF**

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.